

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION –
Séance du 10 AVRIL 2026 – 11H**

Date de convocation
Le 03 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Touques s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur MULLER, Maire et Président.

Le Conseil d'Administration s'est déroulé conformément aux articles R.123-16 à R.123-26 du Code de l'action sociale et des familles.

PRÉSENTS : D.MULLER ; F.LOUIS ; A.DIDIER ; S.OUTIN ; C.AUGNET ; G.DUBROMEL ; F.DANIEL ;

ABSENT REPRÉSENTÉ : P.DURAND (donne pouvoir à F.LOUIS) ; **V.BAUDOIN** (donne pouvoir à F.DANIEL)

A.DIDIER est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents conformément aux articles R123-6 à R123-19 du Code de l'action sociale et des familles.

10 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DU BUDGET ANNEXE 2026

L'ensemble du budget 2026 du CCAS et de son budget annexe s'équilibre à :

Ensemble du budget consolidé CCAS ET CCAS BUDGET ANNEXE	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	430 365,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	35 801,60 €
TOTAL BUDGET CONSOLIDE	466 166,60 €

Il vous est proposé de voter le budget primitif du CCAS, équilibré pour l'année 2026, comme suit :

BUDGET CCAS

SECTION FONCTIONNEMENT

Total des Recettes	374 500,00 €
Total des Dépenses	374 500,00 €
soit un résultat de la section de fonctionnement	0,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Total des Recettes	21 211,60 €
Total des Dépenses	21 211,60 €
Soit un résultat de la section d'investissement	0,00 €

BUDGET CCAS 2026

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	84 920,00 €	CHAPITRE 013	Atténuation des charges	1 389,00 €
CHAPITRE 012	Charges de Personnel	190 000,00 €	CHAPITRE 70	Ventes de produits, prestations de service	7 000,00 €
CHAPITRE 014	Atténuation de produits FPIC		CHAPITRE 73	Impôts et taxes	
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues		CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	10 073,09 €
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion	97 980,00 €	CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	290 000,00 €
CHAPITRE 66	Charges financières		CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	100,00 €	CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	
CHAPITRE 023	Opérations d'ordre virement à la section investissement		CHAPITRE 042	Opérations d'ordre	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	1 500,00 €	CHAPITRE 002	Résultat de fonctionnement reporté	66 037,91 €
	TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	374 500,00 €		TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	374 500,00 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENTS			RECETTES d'INVESTISSEMENTS		
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues		CHAPITRE 024	Produits de cessions d'immobilisations	
CHAPITRE 10	TLE ou Taxe aménagement à rembourser		CHAPITRE 10	Dotations fonds divers	
CHAPITRE 16	Remboursements d'emprunts et dettes		CHAPITRE 13	Subventions des investissements	
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	15 211,60 €	CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours		CHAPITRE 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 500,00 €
CHAPITRE 26	Titres et participations		CHAPITRE 041	Opérations d'ordre patrimonial	
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €	CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	0,00 €
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections		CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (bénéfice)	19 711,60 €
CHAPITRE 041	Opérations d'ordre patrimonial				
CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (déficit)				
	TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	21 211,60 €		TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	21 211,60 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif du CCAS de la Ville de Touques pour 2026.
- **MAINTIENT** pour 2026, la délibération n°3 du 21 novembre 2023, qui adopte la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorise à compter du budget 2024 à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues).
- **AUTORISE** le Président à effectuer des virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante.

Il vous est ensuite proposé de voter le budget annexe du CCAS, équilibré pour l'année 2026, comme suit :



BUDGET CCAS RAD

BUDGET CCAS BUDGET ANNEXE

SECTION FONCTIONNEMENT

Total des Recettes	55 865,00 €
Total des Dépenses	55 865,00 €
soit un résultat de la section de fonctionnement	0,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Total des Recettes	14 590,00 €
Total des Dépenses	14 590,00 €
Soit un résultat de la section d'investissement	0,00 €

BUDGET CCAS RAD 2026

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011	Charges à caractère général	54 565,00 €
CHAPITRE 012	Charges de Personnel	
CHAPITRE 014	Atténuation de produits FPIC	
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion	250,00 €
CHAPITRE 66	Charges financières	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	50,00 €
CHAPITRE 023	Opérations d'ordre virement à la section investissement	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	1 000,00 €
	TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	55 865,00 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 013	Atténuation des charges	
CHAPITRE 70	Ventes de produits, prestations de service	34 000,00 €
CHAPITRE 73	Impôts et taxes	
CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	660,31 €
CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre	
CHAPITRE 002	Résultat de fonctionnement reporté	21 204,69 €
	TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	55 865,00 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENTS

CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	
CHAPITRE 10	TLE ou Taxe aménagement à rembourser	
CHAPITRE 16	Remboursements d'emprunts et dettes	
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	14 590,00 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	
CHAPITRE 26	Titres et participations	
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	
CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (déficit)	
	TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	14 590,00 €

RECETTES d'INVESTISSEMENTS

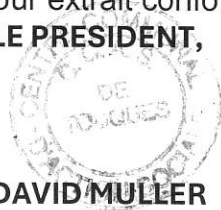
CHAPITRE 024	Produits de cessions d'immobilisations	
CHAPITRE 10	Dotations fonds divers	
CHAPITRE 13	Subventions des investissements	
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	
CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 000,00 €
CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (bénéfice)	13 590,00 €
	TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	14 590,00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget annexe du CCAS de la Ville de Touques pour 2026.
- **MAINTIENT** pour 2026, la délibération n°3 du 21 novembre 2023, qui adopte la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorise à compter du budget 2024 à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues).
- **AUTORISE** le Président à effectuer des virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante.

Pour extrait conforme,
LE PRÉSIDENT,

DAVID MULLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.